



50 ans d'actions pour
un partage durable
et solidaire de la
ressource en eau





Guillaume Choisy

Directeur général
de l'agence de l'eau
Adour-Garonne

Dans le grand Sud-Ouest, le partage durable de l'eau entre les territoires et les usages est un enjeu majeur face aux évolutions à venir. Plus que jamais, une solidarité entre les acteurs, les bassins versants et les générations futures doit émerger.

Depuis plus de 50 ans, le comité de bassin et l'agence de l'eau accompagnent les acteurs du territoire pour une gouvernance de proximité. Cette organisation à l'échelle cohérente des bassins versants est un modèle de gestion intégrée qui a fait ses preuves et qui inspire de nombreux pays dans le monde.



Martin Malvy

Président du comité
de bassin
Adour-Garonne

Le comité de bassin, aussi appelé parlement de l'eau, définit la stratégie et la planification concertée des politiques de l'eau. L'agence de l'eau, quant à elle, décline ces politiques en programme d'actions opérationnelles.

En 2021, une nouvelle étape structurante de la politique de l'eau pour les 6 années à venir s'ouvrira avec la consultation sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) en vue de recueillir les avis des partenaires et élus du bassin.

Parce que l'eau est vitale pour tous, le comité de bassin et l'agence de l'eau s'engagent pour reconquérir le bon état des eaux de notre territoire en répondant aux principaux enjeux à venir que sont le changement climatique et l'évolution de la population. Notre rôle est de prendre un temps d'avance sur la sécurisation et la préservation de l'eau et de la biodiversité.

Premier bassin de France Métropolitaine pour le bon état écologique

L'état des lieux du bassin, issu d'un travail collectif mené par les services techniques et les partenaires, a été validé fin 2019 par le comité de bassin.

Il présente une photographie de l'état du bassin et les enjeux en matière de gestion de l'eau.

Ces éléments constituent **la première étape pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de son Programme De Mesures associé (PDM) pour la période 2022-2027.**

Accessible par tous, il informe le public et les acteurs de l'eau sur **les principales pressions anthropiques s'exerçant sur le bassin et leurs impacts sur l'état des eaux** superficielles et souterraines.

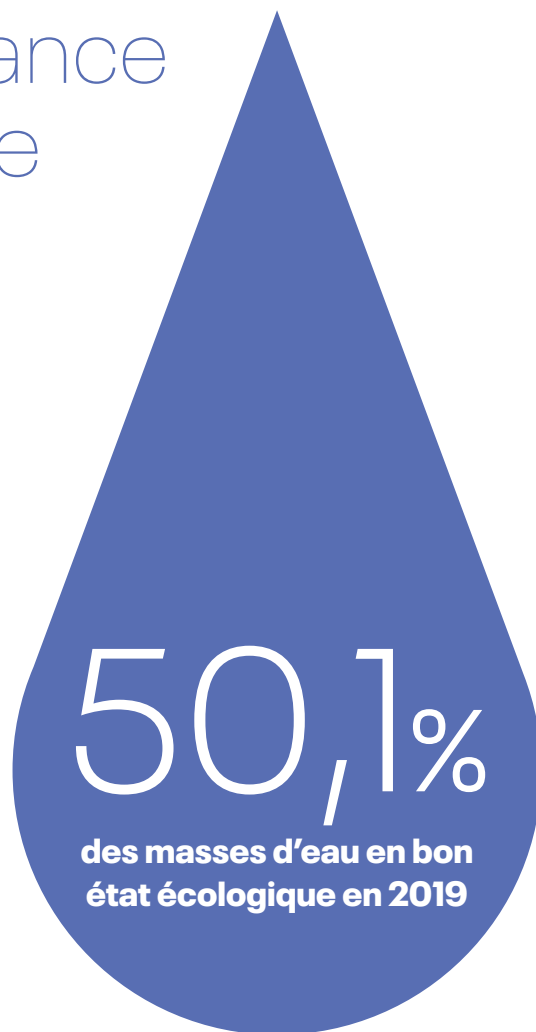
Cet état des lieux permet **d'identifier les territoires sur lesquels des actions sont à engager** pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux. Une masse d'eau est considérée en "bon état" lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins "bons".

Cet état des lieux montre que 50,1% des masses d'eau superficielles (cours d'eau, lacs, estuaires, littoral) sont en bon état écologique.

L'eau du grand Sud-Ouest se classe ainsi en 1^{ère} place au niveau du bon état de l'eau en France Métropolitaine.

C'est une progression de +7% par rapport au précédent SDAGE (2016-2021) qui démontre l'efficacité des plans d'actions et de la mobilisation de tous les acteurs de l'eau pour la reconquête de la qualité des eaux du bassin.

La synthèse de l'état des lieux est disponible ici :
<https://www.calameo.com/read/00022259219693b5badaa>
L'état des lieux complet est accessible ici :
<https://www.calameo.com/read/000222592c7c8c2e637dd>



Le bassin en quelques chiffres...

8 millions d'habitants en 2019 **20%** de la population sur les métropoles de Bordeaux et Toulouse

630 km de littoral

130 000 km de réseau de canalisations

120 000 km de cours d'eau

118 000 km²

 **30%** de zones de montagne  **48%** de surfaces agricoles utiles  **34%** de forêts

S'adapter au changement climatique pour améliorer la résilience des milieux

Depuis plus de 50 ans et plus particulièrement depuis l'adoption en 2018 du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC), l'agence de l'eau contribue à cet enjeu majeur à travers l'ensemble de ses interventions.

Dans les années à venir, le bassin Adour-Garonne sera le territoire de l'Hexagone le plus exposé au changement climatique, avec notamment une diminution attendue du débit dans les rivières de -20 à -40 %.

Pour faire face à la multiplication des épisodes de sécheresse, l'agence de l'eau agit sur différents leviers, et notamment :

- les économies d'eau,
- la protection des zones humides,
- le désimperméabilisation, l'aménagement des bassins versants et l'agroécologie, en vue de ralentir les ruissellements et favoriser l'infiltration des eaux dans le sol,
- l'évolution des pratiques et filières agricoles vers l'agroécologie et des systèmes plus résilients en eau,
- l'amélioration de la gestion des réserves d'eau existantes et la création de nouvelles.

Ce réchauffement climatique impacte également la qualité de l'eau de par l'augmentation de la température des cours d'eau, l'aggravation des pollutions dues à la baisse de dilution et un écosystème aquatique fragilisé.

Dans ce contexte, l'agence de l'eau agit pour garantir une eau de qualité et en quantité suffisante pour tous.



1,2 milliard de m³ d'eau de déficit en 2050

57 % des aides


de l'agence de l'eau contribuent à l'**adaptation au changement climatique**. Parmi les projets aidés, l'encouragement des **solutions fondées sur la nature** constitue un levier important et pérenne d'actions sur les territoires.

11 projets de renaturation et désimperméabilisation des villes aidés en 2019

835 exploitations

soit **70 000 ha** aidés en 2020

dans le cadre des **PSE** (Paiement pour Services Environnementaux)



Surveiller la qualité de la ressource en eau pour mieux la connaître et la préserver

Depuis plus de 50 ans, l'agence de l'eau évalue l'état des eaux (rivières, lacs, littoral et eaux souterraines) du grand sud-ouest.

Initiés au début des années 70, les réseaux de surveillance améliorent la connaissance de l'état des eaux superficielles et des eaux souterraines.

Cette surveillance permet de cibler les actions prioritaires à déployer et évaluer l'efficacité des efforts menés par les acteurs de l'eau.

Rejets domestiques et industriels, activités agricoles, altérations de la morphologie, baisse des débits, sont autant de perturbations qui altèrent la qualité de l'eau et les communautés biologiques des milieux aquatiques.

La surveillance repose sur des prélèvements et analyses d'échantillons d'eau et des observations de communautés biologiques.

Stations de surveillance en rivières
250 en 1971

x10 **2 300** en 2019

Développement des suivis biologiques
30 relevés/an en 1971

x100 **3 000** relevés/an actuellement

Paramètres mesurés, tous milieux confondus
40 en 1971

x12 **500** actuellement

Points de suivi des eaux souterraines
19 en 1988

x30 **586** actuellement

Mesures acquises
25000/an en 1971

x60 **1,5** million/an actuellement

Protéger la ressource en réduisant les pollutions ponctuelles et diffuses

Depuis plus de 50 ans, la réduction des pollutions sur le bassin est un des enjeux principaux de l'action de l'Agence.

Aujourd'hui, près de la moitié des masses d'eau reste dégradée. Il est donc urgent de recouvrer leur bon état afin de préserver les milieux et garantir des usages tels que la production d'eau potable, la baignade ou la conchyliculture.

Les actions de l'Agence visent en priorité la qualité de l'eau potable en protégeant les captages des pollutions par les pesticides et les nitrates. Ce qui permet de maintenir une meilleure qualité de l'eau brute et de diminuer les traitements pour la rendre potable.

Parmi les différentes sources de pollution qui dégradent la qualité de l'eau, on trouve :

- les pollutions domestiques et la gestion des eaux pluviales ;
- les pollutions liées aux activités économiques, industrielles et artisanales ;
- et enfin, les pollutions d'origine agricole.

L'agence de l'eau soutient les changements de pratique en aidant les filières à bas intrants et le bio.

1^{er} territoire à avoir expérimenté les PSE en 2019.
À ce jour on compte

835 PSE sur **30 territoires** impliqués au sein du bassin.

Paiement pour Services Environnementaux



-70% de concentration en phosphates dans les rivières

88% de l'eau utilisée pour l'eau potable est protégée des pollutions ponctuelles grâce aux périmètres de protection des captages

13 000 exploitations converties à l'agriculture biologique

Pollution domestique supprimée sur **80%** du territoire



Préserver et restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en assurant le bon fonctionnement des cours d'eau

Depuis plus de 50 ans, l'agence de l'eau agit pour restaurer le bon état des cours d'eau et pour préserver la biodiversité aquatique dans le grand sud-ouest.

Des cours d'eau en bon état contribuent à la qualité de l'eau pour les milieux et les usages, à la biodiversité, pour que les rivières résistent mieux aux effets du changement climatique, et à la prévention des risques liés aux inondations. C'est la raison pour laquelle **tout doit être mis en œuvre pour préserver et restaurer les milieux aquatiques.**

Cela passe par la préservation des milieux (zones humides, habitats des espèces) mais aussi par la restauration du bon fonctionnement des cours d'eau (pour assurer la continuité de circulation des poissons, notamment migrateurs, des sédiments et également libérer les zones d'expansion de crues). En effet **la continuité écologique permet d'éviter que l'eau stagne, se réchauffe et se dégrade en qualité.**

La valorisation des solutions fondées sur la nature (SFN) permet de répondre à de nombreux enjeux tout en offrant simultanément des avantages supplémentaires essentiels à tous les aspects du développement durable.

Sur près de

640 obstacles

la continuité écologique a pu être rétablie depuis 2013

PSE (Paiements pour Services Environnementaux):

13 000 km

de haies et lisières maintenues et entretenues

33 000 ha

de zones humides gérées avec une aide de l'agence de l'eau soit **30 millions de m³ d'eau** stockés dans les zones humides

600 km

de cours d'eau renaturés en 2019





Innover et sensibiliser pour s'adapter aux nouveaux enjeux

Depuis plus de 50 ans, l'agence de l'eau aide les partenaires et s'adapte aux nouveaux enjeux à travers le soutien de projets innovants, le développement et le partage de la connaissance.

En complément des analyses et suivis de surveillance, l'Agence soutient des projets de recherche et des démarches innovantes qu'elles soient scientifiques ou de sensibilisation.

Près de

300
participants formés

au changement climatique.

Formation initiée par le conseil scientifique du comité de bassin pour les associations et CPIE

300 formateurs = **150 000 personnes/an** sensibilisées à la protection de l'eau et aux gestes d'économies grâce au partenariat avec les CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) et les associations d'éducation à l'environnement.

1 400 études recensées sur le portail documentaire

8 742 abonnés à la newsletter

2577 personnes consultées pour la précédente consultation du SDAGE et **291** acteurs représentant plus de **3000** propositions

Partager l'eau entre les territoires et les usagers pour faire baisser la pression des prélèvements

Depuis plus de 50 ans, l'agence de l'eau agit pour un partage durable et solidaire de la ressource en eau dans le grand sud-ouest.

Le partage et l'amélioration de la gestion de la ressource en eau sont des éléments centraux de la politique de l'eau sur le bassin afin d'**assurer l'approvisionnement en eau potable en quantité et en qualité suffisante pour tous les usages.**

Dans le cadre de projets de territoire, 3 axes structurent l'action de l'Agence: **les économies d'eau, les solutions fondées sur la nature et la création de nouvelles réserves.** L'objectif est de rétablir durablement l'équilibre quantitatif des rivières et des eaux souterraines en période d'étiage:

- partage selon les usages (domestique, agriculture, loisirs...),
- partage entre les territoires (amont et aval).

Le partage de la ressource en eau concerne tous les usagers, c'est pour cela que le programme d'actions affirme un principe de solidarité envers:

- les territoires ruraux,
- le littoral,
- l'amont et l'aval en mettant à niveau les services d'eau potable et d'assainissement,
- ainsi qu'à l'international (l'accès à l'eau pour tous).

L'agence de l'eau a mis en place une feuille de route pour relever l'un des plus grands défis du XXI^e siècle: permettre aux générations futures de profiter de l'eau, des milieux et des activités à l'avenir, sur le bassin Adour-Garonne, malgré le changement climatique.

2 milliards de m³ d'eau prélevés en moyenne par an actuellement, dont



37%
pour l'eau potable



44%
pour l'agriculture



19%
pour l'industrie

8 millions d'usagers se partagent la ressource

12 PTGE en cours

(Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau)

2/3 des rivières concernées par une démarche de territoire pour la mise en œuvre d'actions afin de faire face au changement climatique.



L'eau est un bien commun, préservons-la!

Parce que l'eau est vitale pour toutes les activités humaines et pour les milieux, il est nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau pour reconquérir le bon état de toutes les eaux.

Les principaux enjeux à relever pour l'avenir de l'eau, sont de :

- **poursuivre l'amélioration de l'organisation des acteurs** en tenant compte des évolutions réglementaires;
- **réduire les pollutions** (domestiques, industrielles, agricoles);
- **assurer une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau** dans un contexte de changement climatique;
- **préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques** afin d'en améliorer la résilience.

Dernier cycle de gestion pour atteindre un bon état des eaux : le SDAGE-PDM 2022-2027.

Issu de la concertation au sein du comité de bassin, le SDAGE a pour vocation de définir et de planifier la gestion de la ressource pour atteindre le bon état des eaux d'ici les 6 prochaines années à l'échelle du bassin hydrographique.

Il vise des objectifs environnementaux réalistes pour notre bassin en 2027.

Ce nouveau cycle intègre également les mesures du PACC (Plan d'Adaptation au Changement Climatique) et la mise en exergue des SFN (Solutions Fondées sur la Nature).

Ces nouveaux projets de SDAGE et de PDM 2022-2027 seront soumis à la consultation des partenaires du 1^{er} mars au 1^{er} juillet et à celle du public jusqu'au 1^{er} septembre 2021.






**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

www.eau-grandsudouest.fr

SIÈGE

90, rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 61 36 37 38

ATLANTIQUE-DORDOGNE

Départements:
16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
4, rue du Pr. André-Lavignolle
33049 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 11 19 99

Départements:
15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87
94, rue du Grand Prat
19600 St-Pantaléon-de-Larche
Tél. 05 55 88 02 00

ADOUR ET CÔTIERS

Départements:
40 • 64 • 65
7, passage de l'Europe
BP 7 503 - 64075 Pau cedex
Tél. 05 59 80 77 90

GARONNE AMONT

Départements:
09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82
97 rue Saint Roch - CS 14407
BP 3 510 - 12035 Rodez cedex 9
Tél. 05 61 43 26 80

Départements:
12 • 30 • 46 • 48
Rue de Bruxelles - Bourran
BP 3 510 - 12035 Rodez cedex 9
Tél. 05 65 75 56 00